

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
8 Février 2019**

OBJET : Déplacements 2017 - Ratification des missions de délégations officielles à Gênes, Miami et Milan.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 8 Février 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé de :

- ratifier les moyens, actions et résultats mis en œuvre et réalisés au cours de ces missions,
- valider les dépenses qui ont été nécessaires au bon déroulement de ces missions, pour un montant de :
 - ° 1 177,87 euros pour Gênes,
 - ° 133 558,52 euros pour Miami,
 - ° 4 372,55 euros pour Milan

soit un montant total de 139 108,94 €

Ces dépenses seront imputées aux chapitres 65 et 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

